



CENTRE JEAN BARTHOMEUF

Avec la signature de l'acte de cession, le Centre Jean Bartheuf est devenu propriété de la commune **le 21 janvier dernier**. Dès lors, nous vous invitons à prendre attache avec la Mairie pour toute demande ou tous renseignements quant à l'occupation des salles. Des pages dédiées figureront également très rapidement sur le site internet de la commune.

Vous êtes une association de la commune...

... et vous souhaitez utiliser le Centre Jean Bartheuf pour vos animations hebdomadaires. Le Conseil Municipal avait déjà approuvé en 2018 une convention type de mise à disposition à titre gracieux des locaux pour favoriser le dynamisme de la vie associative locale. Un planning d'occupation annuel sera mis en place selon les besoins exprimés.

Nous remercions par avance les associations désireuses d'occuper une salle de bien vouloir prendre attache avec la Mairie.

Pour information, cette convention a déjà été signée avec l'Association d'Education Populaire.

Vous êtes un particulier, un professionnel ou une association...

... et vous souhaitez louer le Centre Jean Bartheuf pour vos événements occasionnels. Le Conseil Municipal au cours de sa première séance 2019 a voté un règlement de location et une grille tarifaire que nous reproduisons ci-dessous. Là encore, merci de contacter le secrétariat de Mairie ou d'utiliser le site internet de la commune pour tout renseignement.

	Grande salle	Petite salle	Forfait 2 salles
Weekend - habitants de la commune	170 €	130 €	240 €
Weekend - habitants hors de la commune	280 €	170 €	400 €
Journée supplémentaire pour location weekend	80 €	60 €	100 €
Journée	100 €	80 €	150 €
Associations de la commune (2 jours max.)	80 €	60 €	100 €
Associations hors commune (2 jours max.)	250 €	150 €	300 €
Arrhes	80 €	60 €	100 €
Caution	1000 €	1000 €	1000 €

GRAND DÉBAT NATIONAL

À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un **grand débat national** permettant à toutes et tous de débattre des questions essentielles pour les français, notamment sur les **4 thèmes** suivants :

- La transition écologique.
- La fiscalité et les dépenses publiques.
- La démocratie et la citoyenneté.
- L'organisation de l'État et des services publics.

Ce débat national a lieu **du 15 janvier au 15 mars 2019**.



➔ CONTRIBUER DIRECTEMENT EN MAIRIE

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, la Mairie de Chavannes-sur-l'Etang met à votre disposition différents outils pour recenser vos contributions :

- Un **cahier de propositions** est à votre disposition aux horaires d'ouverture du secrétariat
- Un formulaire en ligne à remplir sur le site internet de la commune www.chavannes-etang.fr

Les propositions ainsi recueillies seront transmises en l'état au Préfet du Haut-Rhin selon les consignes et le calendrier fournis aux collectivités. Vous trouverez par ailleurs toutes les informations sur le Grand Débat National et vous pouvez également contribuer directement sur le site internet: www.granddebat.fr

APPARTEMENTS A LOUER



La commune met à la location les appartements suivants :

Duplex de type F5 de 115m² avec terrasse (au-dessus de la boulangerie)

- Disponibilité : **1^{er} mars 2019**
- Loyer mensuel : **770€** (avec 2 box de stationnements inclus)

Appartement de type F3 de 100m² (au-dessus de la Mairie)

- Disponibilité : **1^{er} avril 2019**
- Loyer mensuel : **510€** (+ 100€ de charges)

Pour toute demande de renseignements, merci de prendre attache directement auprès du secrétariat de Mairie.

MISSION DE SERVICE CIVIQUE

La mission actuelle d'animateur de l'espace numérique occupée par Kévin arrivant à terme, son renouvellement est proposé dès que possible. **Nous invitons donc tous les jeunes de 18 à 25 ans, désireux d'effectuer une mission au service de l'intérêt général, à déposer leur candidature au secrétariat de Mairie.**

Pour rappel, la mission de Service Civique proposée porte sur une durée de 8 mois à raison de 28h par semaine et a pour but :

- D'animer l'espace numérique d'aide aux démarches en ligne (cartes d'identité, passeports, CAF, impôts, etc.)
- De participer aux différentes tâches du secrétariat de Mairie



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

FERMETURE DE LA MAIRIE

À l'occasion des congés hivernaux, nous vous informons que la Mairie sera fermée du **lundi 18 février 2019 au vendredi 22 février 2019 inclus**.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire au 03.89.70.06.86 ou son Adjointe au 03.68.06.87.27.



Mairie de Chavannes-sur-l'Etang

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang

☎ 03 89 25 23 99
✉ mairie@chavannes-etang.fr
🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouvertures du secrétariat :

Lundi, Jeudi : 08h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00
Mardi, Vendredi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00